



# Commission des Délégués

Réunion du 17/01/2023

**Animateur** : M. R. MATILI

**Présent(e)s** : M. C. BAULAY / J.SUZAN

## Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

**19.2** Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...).  
L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

**19.3** – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

**19.4** - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

**19.6** - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

## DOSSIER N° 13

Lecture des rapports des délégués(es).

La commission ne désigne pas Mr ADREF Oussama ce week-end (du 21/22/01/2023) pour le rapport envoyé hors-délai.

Réunion Mensuel :

Point sur le stage de mi-saison des délégués(es) du 04/02/2023 :

- Suite aux réponses de Googleform à ce jour. Nous avons 14 présences sur 18 dont 3 qui non pas répondu à l'invitation du stage dans les délais.
- Ordre du jour finalisé par la commission.
- Rappel aux délégués(es) lors des matches de coupes il n'y a pas de prolongation.



## **JOURNEE DU 21 AU 22 Janvier 2023**

<b>Date</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Division</b>	<b>N° match</b>	<b>Recevant</b>	<b>Visiteur</b>	<b>Charge</b>
22/01/2023	SENIORS	D3	24597581	CHEMINOTS OUEST 1	GENNEVILLIERS CSM 2	2 CLUBS
22/01/2023	SENIORS	D4	24613486	ARARAT ISSY 2	STADE Français 1	ARARAT ISSY
22/01/2023	ANCIENS	D2	24598913	SEVRES FC 12	VANVES STADE 11	2 CLUBS
21/01/2023	U18	D2	24600909	VILLE D'AVRAY US 1	MEUDON AS 3	2 CLUBS
22/01/2023	SENIORS	D1	24597384	ST CLOUD FC1	SEVRES FC1	2 CLUBS
22/01/2023	U18	D3	24601131	RUEIL MALMAISON FC 2	ANTONY FOOT 2	2 CLUBS
22/01/2023	U18	D3	24601133	PLESSIS ROBINSON FC 2	LEVALLOIS SC 1	2 CLUBS
22/01/2023	U16	D3	24615443	GARENNE COLOMBES AF	CHEMINOTS OUEST 1	2 CLUBS
22/01/2023	U16	D3	24615446	ISSY LES MX FC 3	BAGNEUX COM 2	2 CLUBS
22/01/2023	U16	D4	24615563	CLICHY S/SEINE US 2	ST CLOUD FC 2	2 CLUBS
22/01/2023	ANCIENS	D1	24598567	P. C. ASNIERES 11	SEVRES FC 11	2 CLUBS
21/01/2023	U14	D2	24643999	COLOMBIENNE FOOT 1	VANVES STADE 1	2 CLUBS
21/01/2023	U14	D2	24644001	RACING CFF 3	ANTONY FOOT 2	2 CLUBS
21/01/2023	FUTSAL	SENIORS	24608688	GENNEVILLIERS SOCCER	SEVRES FUTSAL	2 CLUBS
22/01/2023	FUTSAL	SENIORS	24608676	BAGNEUX FUTSAL AS 2	LES PETITS PAINS	2 CLUBS
22/01/2023	FUTSAL	SENIORS	24608682	JABC	ISSY LES MX FC 2	2 CLUBS